

[NOTE DE RECHERCHE] LES ÉTUDES RÉGIONALES QUÉBÉCOISES À L'HEURE DES INÉGALITÉS : QUELQUES PISTES CONCLUSIVES

Yann Fournis, Marco Alberio, Nathalie Lewis, Nicolas Devaux & Mario Handfield

Yann Fournis

Professeur
Département sociétés, territoires et développement
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines, C.P. 3300, succ. A
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Canada
yann_fournis@uqar.ca

Marco Alberio

Professeur en sociologie
Alma Mater Studiorum – Università di Bologna
Via Zamboni, 33, 40126 Bologna BO,
Italie
marco.alberio2@unibo.it

Nathalie Lewis

Professeure
Département sociétés, territoires et développement
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines, C.P. 3300, succ. A
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Canada
nathalie_lewis@uqar.ca

Nicolas Devaux

Professeur
Département sociétés, territoires et développement
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines, C.P. 3300, succ. A
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Canada
nicolas_devaux@uqar.ca

Mario Handfield

Professeur
Département sociétés, territoires et développement
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines, C.P. 3300, succ. A
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Canada
Mario_handfield@uqar.ca

INTRODUCTION

Les inégalités territoriales sont au cœur de la construction du vivre-ensemble au Canada et au Québec, au moins depuis l'après-guerre. Mis en avant dès la mise en place des mécanismes de la péréquation interprovinciale en 1957 comme les politiques publiques de développement du territoire, cet enjeu est clairement posé comme double : il s'agit à la fois de reconnaître que ces inégalités sont une contrainte majeure de la construction fédérale et que leur traitement politique sera territorialisé. Le territoire est donc central dans le contrat social d'après-guerre, même si cette reconnaissance est ambiguë, tant l'espace apparaît autant comme un problème réel (les territoires sont d'abord ceux des inégalités et des logiques spatiales centrifuges) que comme une solution potentielle (les territoires étant à la fois le moyen de la politique de réaffectation des ressources et sa finalité). Toutefois, un double glissement va rappeler que si territoires et inégalités sont là pour rester, leur compréhension simultanée doit être régulièrement amendée pour rester pertinente.

Ce double glissement est entamé par les transformations des modalités de lutte contre ces inégalités spatiales. Après la période ambitieuse mais décevante du « Développement régional » (avec le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, l'Office de planification et de développement du Québec ou la création du ministère de l'Expansion économique régionale), les années 1990 voient dominer des paradigmes d'autant plus généreux qu'ils sont flous (avec le Programme de développement des collectivités en 1986 et la refonte provinciale des politiques locales au cours des années 1990). À ce glissement politique correspond une mutation sociologique et structurelle des inégalités : non seulement l'évidence des « vieilles » inégalités semble désormais discutable (comme en témoignent le référendum en Alberta quant à la péréquation en 2021 ou la refonte austéraitaine des politiques territoriales au Québec en 2015), mais la démultiplication actuelle des inégalités spatiales (économiques, sociales, environnementales, culturelles, etc.) met à rude épreuve le vivre-ensemble. Or, le Québec a été en première loge dans ces recompositions, puisqu'il a connu depuis une dizaine d'années une refonte substantielle des enjeux que recouvrait le développement régional, mettant à mal le modèle québécois de développement et son application dans les territoires.

Par ses spécificités (linguistiques, politiques, sociologiques), la société québécoise se distingue en effet très nettement dans le contexte nord-américain (Lévesque, Fontan & Klein, 2014). Le Québec est l'une des provinces canadiennes qui a mis en place un État-providence le plus développé (Lefèvre, Boismenu & Dufour, 2011) et, plus largement, s'est dotée d'une capacité politique autonome importante, à l'issue d'une « Révolution tranquille » ambitieuse, à saveur sociale-démocrate. Cette spécificité s'est un temps exprimée également au niveau local, à travers un modèle de développement territorial propre à la province, qui visait à réguler une autre particularité du Québec : son vaste territoire et la manière dont l'opposition entre centre et périphérie y a été définie et transformée.

Historiquement, les villes centrales comme Québec et Montréal ont rempli le rôle de locomotives du développement économique, au point de polariser une partie importante de la population, des activités industrielles, des services comme de l'administration (Côté, Klein & Proulx, 1995; Polèse, 2012a). De leur côté, les régions périphériques se sont spécialisées dans l'exploitation des matières premières, le plus souvent sous la forme sommaire de l'extraction et de la première transformation (Proulx, 1996; Fournis & Fortin, 2015). Or, cette complémentarité historique entre le centre (commercial) et la périphérie (productive) se relâche dans les années 1990. Le constat de la décomposition des rapports centre-périphérie traditionnels et de l'émergence d'une « économie d'archipel » au sein même de la société québécoise va justifier la refonte de la gestion du développe-

ment régional et local en deux phases, qui vont-elles-mêmes susciter des analyses différentes du point de vue des études régionales.

DES ÉTUDES RÉGIONALES À L'OMBRE DU MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT (1995-2008)

Une première phase s'ouvre au début des années 1990, période singulière pour les études régionales et plus largement les études en développement local et territorial. La décennie précédente avait encouragé des analyses territoriales stimulantes, autour des inégalités régionales, inspirées des théories critiques de la dépendance ou de théories plus classiques. Or, encore sensible au milieu des années 1980, ce foisonnement se tarit avec le reflux des études critiques qui ouvre une période de remise en question (Jean, 1989; Hansen, Higgins & Savoie, 1990). Toutefois, au Québec, cette crise est relativisée du fait de structures universitaires récentes et relativement dynamiques et de l'inspiration croissante des approches européennes (Proulx, 1996), qui produisent de nombreuses propositions théoriques visant à documenter le retour de certaines dynamiques de développement dans certains territoires (Benko & Lipietz, 1992; Benko & Lipietz, 2000; Amin, 1994; Bagnasco & Trigilia, 1993).

À la fin des années 1990, des travaux documentent l'existence d'un « modèle de développement québécois » (Bourque, 2000) qui a dépassé les limites des modèles fordiste-keynésien et néolibéral (Lévesque, 2002) en s'appuyant sur une triade marché-État-société civile (Lévesque, 2014). Cette voie originale a le grand mérite d'assurer une articulation efficace entre des forces contradictoires et une diversité d'arrangements possibles (Bourque, Comeau, Favreau & Fréchette, 2007). Il s'agit d'un mode de régulation sociale résilient, qui intègre des expérimentations sociales et des transformations institutionnelles dans une sorte de processus de coconstruction des politiques de développement et du mouvement communautaire (Favreau & Larose, 2007; Klein *et al.*, 2014).

Cependant, cette capacité de mobilisation fluctue en fonction des caractéristiques physiques, sociales et économiques des territoires. Dans les régions plus « éloignées » et moins peuplées, mobiliser la population autour d'un objectif à long terme n'est pas une mince affaire, notamment lorsqu'il n'est pas aisé de trouver les ressources humaines, associatives et institutionnelles nécessaires au développement d'actions collectives (Alberio & Mbaye, 2016). Pour contrer cette variation, le modèle québécois a été l'objet d'une traduction territoriale. À la suite des réformes du début des années 1990 qui avaient revalorisé le local (Klein, 1995), le gouvernement central entend en 1998 organiser une nouvelle configuration des acteurs territoriaux, leur donnant un rôle moteur dans l'émergence de dynamiques d'innovation (sociale, économique, etc.) fondées sur une perspective transversale naissant d'un partenariat public-privé-communautaire systématique (Lévesque, 2005). Ce modèle audacieux a aussi pour objet de recentrer le développement des territoires sur une concertation exigeante au niveau régional, ce qui a pour effet de marginaliser les localités et leurs acteurs politiques (municipalités et élus) (Chiasson, 2005). Au début des années 2000, les territoires du Québec sont ainsi organisés autour d'une gouvernance hybride à plusieurs niveaux, qui adapte le canevas des arrangements provinciaux aux particularités des régions (un modèle régional québécois) et vient encadrer les dynamiques de développement traditionnelles aux échelles locales des municipalités et MRC (le modèle municipal canadien) (Chiasson, Fournis & Mévellec, 2014). C'est ce contexte dont les études régionales au Québec doivent tenir compte pour repenser les modalités du développement des territoires.

Sans revenir sur les travaux documentant la complexité du champ des études régionales au Québec (Lacour & Proulx, 2012) et ailleurs (Lafontaine, 2005) dans les années 1990, nous insisterons ici

seulement sur la cristallisation de deux sensibilités analytiques qui entretiennent un dialogue difficile (Shearmur, 2008). Tandis que les « métropolistes » documentent la persistance et le renforcement des lois de l'attraction urbaine du développement (Polèse & Shearmur, 2003), les « régionalistes » constatent la réémergence de dynamiques rurales de développement (Côté & Proulx, 2003). Si les deux approches ont leurs mérites respectifs (Southcott, 1999), les secondes ont l'intérêt spécifique de rappeler que les inégalités sociales et les mobilisations territoriales sont les deux faces inséparables d'un même enjeu : les inégalités territoriales et de leurs études (Côté, 1994).

C'est dans cette configuration scientifique qu'il faut saisir le souci des études régionales québécoises, au milieu des années 1990, d'actualiser leurs travaux et d'y réaffirmer l'enjeu de la lutte contre les inégalités. Pour ce faire, elles vont opérer une retraduction des pistes proposées depuis l'Europe pour éclairer les réalités québécoises et, en l'occurrence, examiner s'il existe dans les régions-ressources des facteurs qui peuvent être à la base d'une dynamique de succès. À la suite d'une lecture nuancée des défauts (Dionne, 1995) et des qualités (Côté, 1995) de ces nouvelles approches en géographie économique, le GRIDEQ et ses partenaires parient sur une redéfinition territoriale du développement, où le territoire serait qualifié par des caractéristiques endogènes substantielles, mobilisées par des acteurs sociaux en vue de soutenir le développement démographique et économique de leurs communautés. Au lieu d'une analyse régionale limitée à une comparaison parfois stérile à base de quelques indices de développement « classiques » et pas toujours adéquats, ce « nouveau projet scientifique » insiste sur « la nécessité d'une revalorisation des territoires et d'une densification des relations que les acteurs sociaux y nouent, l'importance des liens de ces territoires avec l'extérieur, la place stratégique des connaissances et des qualifications, la redéfinition pour l'État d'un rôle où il ne s'efface pas devant les impératifs du marché, le capital de dynamisme représenté par les mouvements sociaux et les groupes communautaires, le rôle positif attribuable au foisonnement des initiatives, la nécessité de renouveler les analyses régionales » (Côté, Klein & Proulx, 1995 : xii).

Pour le GRIDEQ, cette redéfinition des variables du développement vaut *aggiornamento* : le « vieux » développement régional statocentrique et descendant est désormais obsolète (Côté, 1993), remplacé par un ensemble vaste de pratiques de développement qui visent à activer un cercle élargi d'acteurs en vue de nourrir le développement par la mobilisation ascendante des ressources sur un territoire. Ce mouvement intellectuel a impliqué un triple déplacement visant à renouveler ce que recouvre le label poussiéreux du « développement régional » (Jean, 1989).

En premier lieu, la conception de l'espace mobilisée par le GRIDEQ va progressivement intégrer d'autres notions mobilisées antérieurement, plus formelles (la « région ») ou relationnelles (« les lieux »), entraînant un mouvement de convergence entre deux dynamiques spatiales longtemps conçues comme opposées. La notion de territoire présente alors plusieurs qualités. Elle est d'abord assez générale et plastique pour prendre en compte l'ensemble des ressources présentes dans un espace. La notion est cependant spécifiée par quelques dimensions ou processus considérés comme des variables irréductibles du développement : appartenance et identité ; technique et économie ; démocratie et aménagement (Massicotte, 2002 : 9). Comme l'avait noté Danielle Lafontaine (2005), ce type de recherche entend assumer le renversement spatial de la régulation des territoires par l'État (la « région » au sens bureaucratique devient marginale dans un développement *nécessairement* ascendant) tout en conservant la richesse sociologique des lieux (les communautés et leurs ressources spécifiques). Ceci oriente vers le paradigme émergent du développement endogène, mais où la centralité des acteurs sociaux est envisagée sous un angle politique, en ce que ces

acteurs nourrissent des dynamiques volontaristes et possibilistes de construction d'un projet territorial.

En deuxième lieu, le succès intellectuel du GRIDEQ dans les années 1990-2000 s'explique en partie par sa capacité à traduire intellectuellement la politique territoriale en place. Les mobilisations communautaires localisées ont longtemps été pensées en tension avec l'État, dans un rapport d'opposition frontale (années 1980) ou de coopération conflictuelle (années 1990) (Dionne & Klein, 1995). Or, il se produit un renversement au milieu des années 1990, de portée il est vrai ambiguë. D'un côté, le dépassement du rapport d'opposition à l'État est le reflet d'une tendance globale des sociétés occidentales, illustrée par les stratégies du néo-régionalisme britannique à saveur de « troisième voie » à la T. Blair, aux ambitions d'autant plus vastes (Lovering, 1999) qu'elles ignorent le « côté sombre de la géographie économique », ses territoires (ruraux ou urbains) marginalisés et ses paramètres « ordinaires » (hors des élites et des plus grandes villes). De l'autre, les réformes dessinent les nouvelles modalités de l'intégration étatique des territoires, où l'État se veut plus lointain mais tout aussi présent (Duran & Thoenig, 1996) et en mesure de peser puissamment sur les inégalités territoriales et leur gestion. Comme d'autres nations régionales (Keating, 1996), le Québec va privilégier une sorte d'appropriation plurielle de ce « nouveau régionalisme », combinant une approche marchande et entrepreneuriale et un dispositif de concertation et de solidarité territoriales (Lévesque, 2005) concrétisés dans la réforme de 1998.

En dernier lieu, et plus profondément, ce modèle territorial entre en résonance avec les paramètres premiers des travaux du GRIDEQ, inscrits dans une conception « actionnaliste » du développement territorial, c'est-à-dire cette exigence de comprendre les acteurs (et leur diversité) lorsqu'ils mobilisent les ressources de leur espace pour construire un projet collectif. Si cette ambition a pris des formes différentes selon les époques et les sensibilités, toutes ces propositions convergent vers une meilleure reconnaissance des acteurs territoriaux, et plus généralement vers une démocratisation du développement : ils remettent en cause le développement traditionnel des régions-ressources, étroitement resserré autour d'objectifs économicistes et porté par un cercle restreint d'acteurs. Or, dans les années 1990, le développement désormais ascendant voit l'émergence d'espaces nouveaux animés par des acteurs traditionnels (les élus locaux et les groupes communautaires) ou plus récents (les associations environnementales ou les contestations citoyennes). Par ailleurs, les acteurs sociaux ont désormais, de manière inédite, la capacité de peser sur les projets alors même que les acteurs traditionnels s'activent plus que jamais pour générer des projets de développement sur les territoires. Il en résulte un nouveau dynamisme relationnel, que les processus de concertation à plusieurs niveaux sont supposés intégrer dans des projets territoriaux.

DES ÉTUDES RÉGIONALES FACE AUX NOUVEAUX PARAMÈTRES DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (2008-2020)

Il y a quelques années encore, la réflexion disciplinaire s'organisait, dans le prolongement des travaux des années 1990, autour d'enjeux classiques voire canoniques qui rappelaient le couplage nécessaire entre développement économique et territoires (y compris en termes de causalité) et la possibilité de lutter contre les inégalités en enclenchant une convergence économique tirée par les agglomérations (Scott & Storper, 2006). Certes, les paramètres structurels s'accroissent et se transforment sans cesse, sous l'effet par exemple des dynamiques nouvelles de métropolisation (Scott, 2014), d'une polarisation spectaculaire des groupes sociaux (DeVerteuil, 2009) ou de la prise en compte croissante de nouveaux enjeux (comme le développement durable : Bailly, 2009). Mais, de manière générale, ces

travaux avançaient à la fois des problèmes bien réels, notamment la tension entre concentration des richesses et redistribution spatiale des revenus, et une confiance quant à notre capacité à les résoudre, par exemple en revalorisant la question des inégalités et en assumant les enjeux politiques de la répartition spatiale du pouvoir (Scott & Storper, 2006). Or, la grande récession et ses effets territoriaux ont largement modifié les débats.

En effet, la crise économique de 2008 a produit une explosion des disparités et des divergences, y compris entre villes et entre régions, qui ont mis à mal les récits génériques, sur « la » ville comme moteur de la croissance ou sur l'émergence d'« une » ruralité nouvelle. Tout se passe comme si « l'économie d'archipel » valorisée par P. Veltz dans les années 1990 s'était décomposée entre une géographie des territoires à succès (certaines villes et certaines régions) et une géographie des « lieux qui ne comptent pas », dont la réaction, inattendue et populiste, a mis à mal la stabilité politique et économique des grandes démocraties. Ces enjeux ramènent brutalement au cœur de l'agenda scientifique toutes ces questions classiques dont nous avons cru maîtriser les termes : les effets des agglomérations sur les zones non métropolitaines, les effets des inégalités territoriales, la pérennité de l'enracinement des individus (et les limites de la mobilité individuelle) ou la négligence du potentiel économique des territoires en difficulté (Rodríguez-Pose, 2018). La thématique de la précarité monte en force à mesure que les politiques austéritaires se mettent en place, dévoilant l'émergence de nouvelles forces sociales, progressistes (Della Porta, 2015) ou populistes (Hochschild, 2016), qui témoignent et participent de la crise de la démocratisation du capitalisme qui avait stabilisé la croissance de l'après-guerre (Streeck, 2013).

Sans peut-être avoir une acuité comparable à celles que l'on observe en Europe ou aux États-Unis, ces tendances sont observables au Québec, qui a assisté à une lente érosion de son modèle de développement dans les années 2003-2015, suivie par une brutale désinstitutionnalisation de ses variantes territoriales. Alors que les années post-référendaires ont été marquées par des politiques d'austérité sévères, les années 2000 vont plutôt être des années de croissance au Québec, portées par les structures créées à la fin des années 1990. Cette stabilité ne signifie cependant pas immobilité. La réforme de 2003 du nouveau gouvernement libéral vise d'abord à assouplir le canevas du pouvoir régional en faveur des élus et à recentrer leur action sur les partenariats public-privé (Lévesque, 2005). S'il n'y a pas de refonte majeure des institutions, on assiste toutefois à une réaffirmation progressive des municipalités : outre le renforcement du pilotage des municipalités sur le développement (avec les centres locaux de développement en 2003 : Simard & Chiasson, 2008), diverses propositions vont bousculer, sans les déstabiliser, les milieux du développement économique et social (refonte du système de santé, resserrement du contrôle de l'État sur les organismes).

Une seconde période s'ouvre en 2015, marquée par des manœuvres plus radicales : longtemps ignorées par les réformes, les régions finissent par être supprimées, tandis que le gouvernement entreprend de répondre aux revendications des milieux municipaux en résolvant certains des enjeux les plus épineux des municipalités (financements, négociations de travail, reconnaissance symbolique). Au-delà de gains évidents pour les grands centres urbains, qui voient leur capacité politique significativement étendue, ces diverses réformes entérinent un retour de la « fracture entre les grands centres et les régions » (Prémont & Divay, 2017) du fait du recentrage du développement sur les municipalités (et leur expression supralocale, les MRC), les seuls élus et les grandes villes, sur fond de retrait de l'État dans ses fonctions de pilotage et de cadrage du développement territorial (Chiasson, 2015; Prémont & Divay, 2017). Si l'on ajoute à ceci le poids nouveau des contraintes budgétaires (Belley & Lavigne, 2017), cette remunicipalisation austéritaire du développement s'avère moins fa-

vorable à l'expression des acteurs territoriaux dans le cadre d'un projet collectif territorial à l'échelle régionale, à la consolidation institutionnelle d'un projet substantiel de développement et à l'affirmation de l'ensemble des acteurs présents sur les territoires.

Cette transformation du jeu territorial va déstabiliser les études régionales au Québec. Dans leur introduction au numéro spécial de la *Revue d'économie régionale et urbaine* consacré à cette question, C. Lacour et M.-U. Proulx posent la question de « l'existence ou non d'une science régionale québécoise, singulière, originale, autonome » (Lacour & Proulx, 2012 : 477). Or, le constat est somme toute assez modeste. Il y a certes une demi-douzaine de paramètres qui donnent un air de famille à l'ensemble des études régionales au Québec, mais elles restent marquées par une tendance à l'éclatement (des disciplines, des contraintes et trajectoires professionnelles) et centrées sur « la permanence de la question centres-périphéries », à la fois dans leur objet, leur interprétation (la tension entre Montréal et les régions restant incontournable) ou la pratique de la science (entre diverses approches de la pratique scientifique) (Lacour & Proulx, 2012). De cette première délimitation découlent des analyses diversifiées, soit pour souligner une forte propension à se tourner vers la pratique et le concret (Vermot-Desroches, 2012), soit pour constater avec mélancolie « l'extraordinaire diversité (et ouverture) des sciences régionales québécoises » (Polèse, 2012b), soit encore pour montrer une succession de configurations dont l'accumulation fait histoire (Lafontaine, 2012), etc.

Ce qui apparaît surtout ici est sans doute la fragilité d'un champ de connaissances qui s'était cristallisé au fur et à mesure de l'affirmation d'une génération de chercheurs, née au sortir de la Révolution tranquille et qui s'est organisée sous la forme d'une multiplicité de petites entreprises scientifiques autonomes, inscrites dans des équilibres interdisciplinaires différents et produisant des modélisations variées (la sociologie à l'UQAR, les sciences de gestion à l'UQTR, l'économie sociale à l'UQAM, la géographie économique à l'INRS). Cet éclatement structurel du champ des études régionales a cependant été compensé dans les années 2000 par l'émergence de réseaux subventionnés reliant ces diverses PME dans des holdings de plus grande envergure (le CRDT, le réseau VRM, le CRISES). Toutefois, ces réseaux se sont cristallisés au moment précis de la maturité de cette génération et doivent se renouveler lorsqu'elle entreprend de se retirer dans les années 2010. Or, il nous semble que cet héritage mérite pour le GRIDEQ d'être prolongé, c'est-à-dire à la fois amendé et réaffirmé.

Au sein de cette micronésie intellectuelle qui tente de rendre compte de l'archipel qu'est devenue l'actuelle économie politique territoriale, il nous semble que le GRIDEQ occupe une place singulière, que l'on pourrait résumer comme celle du détour de l'acteur. Historiquement, l'analyse du développement est souvent passée par des modélisations intellectuelles ambitieuses valorisant un *deus ex machina*, qu'il soit l'État ou le marché (Pike *et al.*, 2006). Il a fallu que l'anthropologie et la sociologie du développement viennent nous rappeler que les acteurs comptent (Guichaoua, 2006). Ces derniers comptent parce qu'ils sont les seuls en mesure d'instituer le dialogue dont naît le développement, dans cet enchevêtrement entre logiques du haut et du bas (Olivier de Sardan, 2001), assurant soit une réappropriation des conditions structurelles du développement, soit un conflit autour des termes mêmes du développement. Cette lecture ascendante de l'ordre social du développement n'est pas seulement une microsociologie de l'adaptation ou de la déviance : elle est un détour pour comprendre les structures, une clé de relecture des macro-institutions du développement et de la lutte pour conquérir sa part du développement, ne serait-ce que sous la forme d'un paradigme ouvert aux acteurs sociaux et à ceux qui visent leur émancipation (Lipietz, 1990).

En prolongeant la perspective d'A. Pike *et al.* (2017) sur la « nature » du développement, nous pensons que les théories du développement régional doivent tenir compte de l'importance des acteurs dans un contexte de plus en plus marqué par la récurrence des inégalités et la divergence des trajectoires, ainsi que des facteurs qui visent à les contrôler. Par certains côtés, il s'agit donc de revenir aux racines des études régionales, qui ont toujours visé à limiter les inégalités et disparités spatiales grâce à des politiques publiques idoines, mais en tenant compte des avancées théoriques, pratiques et méthodologiques qu'a connues chacun des termes de ce débat. Ceci pourrait avoir des conséquences profondes sur les analyses du GRIDEQ, sous trois dimensions.

En premier lieu, la notion de territoire recèle aujourd'hui encore un fort potentiel, à condition d'en faire un usage à la fois modulaire et plus approfondi. D'abord, l'intérêt de parier sur un usage modulaire réside dans la mise en lien systématique des mobilisations territoriales avec d'autres types de relations sociospatiales (l'espace, le lieu). En construisant précisément cette tension comme enjeu heuristique, il est possible de dépasser les oppositions entre acceptions absolue, relationnelle et relative de l'espace : l'indéniable apport du débat D. Harvey / D. Massey sur le « sens des lieux » dans la globalisation a été de rappeler que celle-ci conscrit désormais les lieux en multipliant les liens souples et les bricolages symboliques et culturels, et que cette conscription peut parfaitement déboucher sur des logiques exclusives et réactionnaires (Cresswell, 2004). D'autre part, il est aussi nécessaire d'approfondir notre acception du territoire, pour observer comment se produit précisément cette hybridation entre les logiques politiques des territoires et les logiques sociales des lieux. En effet, une activation politique du social (la communauté) est souvent nécessaire à la fois pour peupler les espaces formels (la région administrative) et pour intégrer les multiples interactions et liens sociaux qui constituent les lieux. Ceci rejoint les travaux de M. Jones, qui envisage un retour politique des localités par une « perspective d'espace relatif » centrée sur le travail politique de mise en cohérence matérielle et symbolique des aires géographiques relationnelles, à la fois pour construire un intérêt interne et se positionner à l'égard des autres territoires (Jones, 2019).

En deuxième lieu, l'approche rimouskoise du développement territorial s'est largement pensée en rapport avec les institutions et politiques de développement régional, justifiant une certaine adhésion à la gestion étatique du territoire mise en place dans les années 1990. L'esprit des réformes depuis 2015 va dans le sens d'une remunicipalisation du développement, signifiant à la fois la fin des grandes ambitions au niveau régional et une relance des mécanismes locaux de développement. Or, si les défauts de cette approche sont bien connus (Chiasson & Fortin, 2015), ses avantages sont peut-être moins mis en avant : paradoxalement, l'encadrement étatique des territoires locaux au Québec pourrait autoriser des formes de développement autosuffisantes qui reconduiraient certaines des ambitions anciennes du GRIDEQ sans renoncer à intégrer les facteurs exogènes.

Enfin, la présente période suggère de réévaluer la part des acteurs sociaux dans les travaux du GRIDEQ. La réflexion du GRIDEQ s'est longtemps construite – et là était sa grande originalité – à l'intersection des approches valorisant le développement ascendant par les communautés et des approches plus structurelles, où le développement passe par l'activation de variables lourdes ou de plus long terme. D'une certaine manière, tout l'enjeu pour le GRIDEQ était de tenir les deux bouts de l'équation du développement territorial, en examinant comment une communauté parvient à s'appropriier les variables structurelles de son propre développement. Très stimulante, cette approche a néanmoins le défaut de reposer sur une dichotomie entre le système et l'acteur, que l'on gagnerait à dépasser sous deux perspectives. D'une part, il faudrait repenser de manière

plus articulée les rapports entre les acteurs et les institutions locales, afin d'établir systématiquement un lien entre les corpus de littérature qui les traitent trop souvent séparément (le capital social et la capacité politique). Ceci pourrait s'inscrire dans le « tournant institutionnel » du développement, qui a mis en évidence le nouveau rôle des institutions pour créer des cadres de négociation, mobiliser les parties prenantes et les intégrer dans des projets collectifs (OECD, 2012). D'autre part, le développement a souvent été pensé comme une tension entre un projet régional porté par des institutions et des initiatives populaires portées par des groupes communautaires. Or, cette tension entre définitions « légitimiste » et « populiste » du développement demanderait sans doute à être dépassée pour tenir compte de l'élargissement des scènes institutionnelles du développement, investies par les acteurs sociaux pour mettre en débat les termes du développement et aboutir (ou non) à des consensus. En ce sens, forces motrices contenues par les règles et les mécanismes institutionnels, les acteurs eux-mêmes contribuent à la déstabilisation ou la réaffirmation des institutions et de leurs arrangements. Ceci encourage plus profondément à remettre les institutions politiques locales sur leurs pieds : elles sont le cœur même du développement territorial, puisqu'elles sont le lieu logique de la formation et de la légitimation des modèles de développement qui définissent les paramètres du vivre-ensemble sur les territoires.

EN GUISE DE CONCLUSION

Sans faire de conclusion à proprement parler, nous souhaiterions achever ce court texte en soulignant que, si ces nouveaux questionnements sont désormais au cœur des études régionales, elles y répondront probablement avec la diversité qui les caractérise. Contenons-nous ici de rappeler trois pistes offertes par le GRIDEQ qui, valables pour les territoires québécois, pourront sans doute trouver des échos ailleurs.

En premier lieu, la notion de territoire peut permettre de dépasser les analyses dichotomiques qui marquent l'étude de la localisation de la vie économique, par exemple en observant simultanément les variables classiques des théories de la localisation (distance, concentration) et les variables liées aux dynamiques des localités et des territorialités (processus endogènes, coordination des acteurs, etc.). Cette observation simultanée des « facteurs géostructurels » qui organisent l'espace et des « facteurs locaux » qui nourrissent des initiatives locales de développement permet précisément de saisir que ces deux logiques de localisation sont complémentaires et se combinent différemment dans l'espace. Il existe donc une géographie différentielle de l'économie, avec des espaces à l'économie marchande solide (où les variables classiques sont plus efficaces, dans une proximité relative de la métropole montréalaise) et d'autres où les fragilités des marchés locaux suscitent des initiatives locales compensatoires (souvent dans des petites municipalités, à distance des métropoles) (Michel, Dubé & Devaux, 2019).

En deuxième lieu, il est indispensable de parvenir à articuler les logiques institutionnelles et communautaires du développement territorial. Dans le prolongement des travaux présentés plus haut, il faut convenir que, si l'interventionnisme public en matière économique a mauvaise presse, les secteurs économiques dans les régions périphériques ne peuvent pas vraiment être pensés sans l'action publique et l'offre d'accompagnement des entrepreneurs. Dans le secteur bioalimentaire des régions-ressources, l'accompagnement public du tissu productif est systématique et assez efficace (sous la forme d'orientation et de conseil, notamment) (Fortin & Handfield, 2016). À contrario, rappelons que les réformes austéritaires de 2015 ont eu des effets redoutables sur les équilibres entre les administrations et les groupes communautaires territoriaux : la disparition des espaces de participation démocratique à l'échelle régionale et

la raréfaction des ressources financières ont fragilisé les bases des groupes communautaires (notamment en matière de développement social) et ont créé une dissymétrie de pouvoir, en renforçant les administrations face à des organismes dans l'incertitude. Ces dernières années ont représenté un bouleversement majeur des arrangements entre les politiques d'État et les organismes communautaires, qui remet en cause le rôle fondamental des mouvements sociaux et communautaires dans l'entretien des conditions propices au développement local, tant sur le plan économique que politique (Alberio & Mbaye, 2015).

En dernier lieu, se pose la question de la démocratisation du développement territorial ou, plus modestement, de l'élargissement des acteurs appelés à participer à la redéfinition des modèles de développement. Insistons d'abord sur le paradoxe de la présente période : alors même que les conflits ne cessent de se multiplier depuis les années 2010 en matière de développement territorial, la réforme de 2015 a brisé l'un des principaux mécanismes de concertation des intérêts en présence, avec pour principal effet le resserrement du cercle des acteurs du développement territorial. Au-delà de la déception, il ne faut sans doute pas se montrer trop surpris de ce constat. Les travaux sur le gouvernement de la nature ont ainsi démontré que, alors même qu'il apparaît de plus en plus important de réconcilier la société et la nature, la multiplication des conflits territoriaux se nourrit de l'incapacité chronique des politiques publiques à prendre au sérieux l'environnement et sa protection. Pour tout dire, les gouvernements semblent avoir adopté une nouvelle approche de conciliation entre environnement et développement, qui reconnaît le rôle de la nature pour mieux l'invisibiliser, dans un tour de passe-passe qui a remplacé la bonne gestion des nuisances économiques (où la protection de l'environnement est très classiquement subordonnée au développement économique) par une sorte de bonne gestion des nuisances naturelles (qui voudrait que la protection de la nature elle-même provoquerait des inégalités sociales, dont il faudrait tenir compte en invisibilisant les enjeux de protection de la nature) (Busca & Lewis, 2019). Dans ces conditions, on voit mal comment la prise en compte de la nature, et plus largement de nouvelles revendications, dans le développement des territoires pourrait ne pas passer par des mobilisations et des conflits.

BIBLIOGRAPHIE

Alberio, M. & O. Mbaye (2016). Genesi dello sviluppo sociale e territoriale in Québec: Un percorso tra continuità e cambiamento. *Economia e società regionale* 3: 82-98.

Amin, A. (1994). *Post-Fordism: A Reader*. Oxford: Blackwell Publishers Ltd, 1-39.

Bagnasco, A. & C. Trigilia (1993). *La Construction sociale du marché: Le défi de la troisième Italie*. Cachan: Éditions de l'École normale supérieure.

Bailly, A. (2009). La science régionale en perspective. *Géographie, économie, société*, 11(1): 1-7.

Belley, S. & M.-A. Lavigne (2017). Le « pacte fiscal » municipal au Québec. Naissance, évolution et effets d'un instrument d'action publique... Pas seulement fiscal. Dans S. Belley & D. Saint-Pierre (ed.), *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 157-178.

Benko, G. & A. Lipietz (1992). *Les régions qui gagnent*. Paris: Presses universitaires de France.

Benko, G. & A. Lipietz (ed.) (2000). *La richesse des régions: La nouvelle géographie socio-économique*. Paris: Presses universitaires de France.

Bourque, D., Y. Comeau, L. Favreau & L. Fréchette (ed.) (2007). *L'organisation communautaire: Fondements, approches et champs de pratique*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Bourque, G. L. (2000). *Le modèle québécois de développement: De l'émergence au renouvellement*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Busca, D. & N. Lewis (2019). Penser le gouvernement des ressources naturelles, Québec: Les Presses de l'Université Laval, 472p.

Chiasson, G. (2005). La politique québécoise de fusions municipales. Quel modèle de développement?, in J.-Y. Thériault & J. Boucher (ed.), *Petites sociétés et minorités nationales enjeux politiques et perspectives comparées*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 381-395.

Chiasson, G. (2015). Quelle politique régionale en contexte d'austérité? *Organisations et territoires* 24(3): 37-42.

Chiasson, G. & M.-J. Fortin (2015). L'austérité comme laboratoire de restructuration des rapports entre l'État et les territoires. *Organisations et territoires* 24(3), 3-5.

Chiasson, G., Y. Fournis & A. Mévellec (2014). Fermer la parenthèse régionale: Retour au municipal! *Économie et Solidarités* 44(1-2): 64-83. <https://doi.org/10.7202/1041605ar>

Côté, S. (1993). À l'heure de la mondialisation, les politiques régionales de l'État central sont-elles devenues caduques? *Égalité, revue acadienne d'analyse politique* 34: 17-43.

Côté, S. (1994). L'espace régional: Reflet des différences ou miroir de l'unité?, in G. Breton, J.-M. Fecteau & J. Létourneau (ed.), *La condition québécoise: Enjeux et horizons d'une société en devenir*. Montréal: VLB Éditeur, 172-205.

Côté, S. (1995). Les districts industriels, une nouvelle panacée?, in S. Côté, J.-L. Klein & M.-U. Proulx (ed.), *Et les régions qui perdent...? Rimouski-Chicoutimi-Montréal*: GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, 3-16. <http://semaphore.uqar.ca/458/>

Côté, S., J.-L. Klein, & M.-U. Proulx (1995). *Et les régions qui perdent...? Rimouski-Chicoutimi-Montréal*: GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, 3-16.

Côté, S. & M.-U. Proulx (2003). Le renouvellement des économies périphériques. *Organisations et Territoires* 12(2): 95-99.

Cresswell, T. (2004). *Place: A short introduction*. Malden, MA: Blackwell Pub.

Della Porta, D. (2015). *Social movements in times of austerity: Bringing capitalism back into protest analysis*. Cambridge, UK: Polity.

DeVerteuil, G. (2009). New Regionalism, in R. Kitchin & N. Thrift (ed.), *International Encyclopedia of Human Geography*. Amsterdam - Oxford: Elsevier Oxford, 433-445.

Dionne, H. (1995). Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional, in S. Côté, J.-L. Klein & M.-U. Proulx (ed.), *Et les régions qui perdent...? Rimouski-Chicoutimi-Montréal*: GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, 83-111. <http://semaphore.uqar.ca/458/>

Dionne, H. & J.-L. Klein (1995). Les villages face à l'État: De la révolte territoriale au développement local, in A.-G. Gagnon & A. Noël (ed.), *L'espace québécois*. Montréal: Les Éditions Québec/Amérique, 136-151.

Duran, P. & J.-C. Thoenig (1996). L'État et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique* 46(4), 580-623.

Favreau, L. & G. Larose (2007). Le développement des communautés aujourd'hui au Québec: Essai d'analyse politique, in D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau & L. Fréchette (ed.), *L'organisation communautaire: Fondements, approches et champs de pratique*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 41-56.

- Fortin, M.-J. & M. Handfield (ed.) (2016). L'entrepreneuriat public dans le secteur bioalimentaire: Esquisse de l'offre d'accompagnement en régions non métropolitaines, in *Repenser l'innovation hors métropole : L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Rimouski: Éditions du GRIDEQ – Éditions du CRDT, 132-156.
- Fournis, Y. & M.-J. Fortin (2015). Les régimes de ressources au Canada: Les trois crises de l'extractivisme. *Vertigo* 15(2). <http://vertigo.revues.org/16489>
- Guichaoua, A. (2006). Sociologie du développement, in J.-P. Durand & R. Weil (ed.), *Sociologie contemporaine*. Paris: Vigot, 523-541.
- Hansen, N., B. Higgins & D.J. Savoie (1990). *Regional Policy in a Changing World*. Springer US.
- Hochschild, A. R. (2016). *Strangers in their own land: Anger and mourning on the American right*. New York: New Press.
- Jean, B. (1989). Le développement régional à l'heure du développement local : Le temps des incertitudes. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales* 12(1): 9-24.
- Jones, M. (2019). *Cities and regions in crisis: The political economy of sub-national economic development*. Cheltenham, UK Northampton, MA, USA : Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781788117456>
- Keating, M. (1996). *Nations against the state: The new politics of nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*. New York: St Martin's Press.
- Klein, J.-L. (1995). De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social: Le cas du développement régional au Québec. *Lien social et Politiques* 33: 133-141.
- Klein, J.-L., J.-M. Fontan, D. Harrisson & B. Lévesque (2014). L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois »: Acteurs, composantes et principaux défis, in B. Lévesque, J.-M. Fontan & J.-L. Klein (ed.), *L'innovation sociale: Les marches d'une construction théorique et pratique*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 303-313.
- Lacour, C. & M.-U. Proulx (2012). La « Belle Province » de la science régionale québécoise. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 4: 471-489. <https://doi.org/10.3917/reru.124.0471>
- Lafontaine, D. (2005). Le développement régional et territorial: Un nouveau paradigme? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative, in D. Lafontaine & B. Jean (ed.), *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories: Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Rimouski: CRDT-GRIDEQ, 347-387. <http://semaphore.uqar.ca/569/>
- Lafontaine, D. (2012). L'émergence et l'évolution des études et science régionales au Québec (1908-2008). Des liens et des lieux. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 4: 555-595. <https://doi.org/10.3917/reru.124.0555>
- Lefèvre, S., G. Boismenu & P. Dufour (2011). *La pauvreté: Quatre modèles sociaux en perspective*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Lévesque, B. (2002). Le modèle québécois: Un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société? *Revue Interventions économiques* 29.
- Lévesque, B. (2005). Le modèle québécois et le développement régional et local: Vers le néo-libéralisme et la fin du modèle québécois, in D. Lafontaine & J. Bruno (ed.), *Territoires et fonctions Tome 1: Des politiques aux théories: Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Rimouski: Éditions du GRIDEQ et Éditions du CRDT - Université du Québec à Rimouski, 15-43.
- Lévesque, B., J.-M. Fontan, & J.-L. Klein (ed.). (2014). *L'innovation sociale: Les marches d'une construction théorique et pratique*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Lipietz, A. (1990). Après-fordisme et démocratie. *Les Temps modernes* 524: 97-121.
- Lovering, J. (1999). Theory Led by Policy: The Inadequacies of the 'New Regionalism' (Illustrated from the Case of Wales). *International Journal of Urban and Regional Research* 23(2): 379-395. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.00202>
- Massicotte, G. (2002). L'enseignement supérieur et le développement des territoires, in Collectif, *Le développement des territoires. Actes et instruments de la recherche en développement régional*. Rimouski: Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec, 5-12.
- Michel, M., J. Dubé & N. Devaux (2020). Déterminants de l'émergence d'initiatives locales de développement régional au Québec: Une analyse exploratoire. *Revue canadienne des sciences régionales* 42: 99-112.
- OECD (2012). *Promoting growth in all regions*. Paris: OECD. <https://doi.org/10.1787/9789264174634-en>
- Olivier de Sardan, J.-P. (2001). Les trois approches en anthropologie du développement. *Tiers-Monde* 42(168): 729-754. <https://doi.org/10.3406/tiers.2001.1546>
- Pike, A., A. Rodríguez-Pose & J. Tomaney (2017). Shifting horizons in local and regional development. *Regional Studies* 51(1): 46-57. <https://doi.org/10.1080/00343404.2016.1158802>
- Polèse, M. (2012a). Montréal économique: De 1930 à nos jours. Récit d'une transition inachevée, in D. Fougères (Éd.), *Histoire de Montréal et de sa région*. Québec: Presses de l'Université Laval, 959-1004.
- Polèse, M. (2012b). À propos de l'extraordinaire diversité (et ouverture) des sciences régionales québécoises: Origines et prospective. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 4: 513-531. <https://doi.org/10.3917/reru.124.0513>
- Polèse, M. & R. Shearmur (2003). *La périphérie face à l'économie du savoir la dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique* (Régions et économie du savoir). Montréal: INRS-Urbanisation, culture et société – Institut canadien de recherche sur le développement régional.
- Prémont, M.-C. & G. Divay (2017). Réforme municipale: Une fracture entre les grands centres et les régions, in A. Poitras (éd.), *L'état du Québec 2018: 20 clés pour comprendre les enjeux actuels*. Montréal: Institut du Nouveau Monde Del Busso, 276-281.
- Proulx, M.-U. (éd.). (1996). *Le phénomène régional au Québec*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Rodríguez-Pose, A. (2018). The revenge of the places that don't matter (and what to do about it). *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society* 11(1): 189-209.
- Scott, A. J. (2014). Un monde en émergence: Notes pour une resynthèse de la géographie économique urbaine au XXI^e siècle, in S. Breau (éd.), *Nouvelles perspectives en développement régional: Essais en l'honneur de Donald J. Savoie*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 55-92.
- Scott, A. J. & M. Storper (2006). Régions, mondialisation et développement. *Géographie, économie, société* 8(2): 169-192.
- Shearmur, R. (2008). La guerre des régions n'aura pas lieu: Vers une politique de mobilité élargie, in G. Massicotte (éd.), *Sciences du territoire: Perspectives québécoises*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 257-280.

Simard, J.-F. & G. Chiasson (2008). La gouvernance territoriale: Un nouveau regard sur le développement. *Revue canadienne des sciences régionales* 31(3): 455-485.

Southcott, C. (1999). The Study of Regional Inequality in Québec and English Canada: A Comparative Analysis of Perspectives. *Canadian Journal of Sociology* 24: 457-484.

Streeck, W. (2013). The Crisis in Context: Democratic Capitalism and its Contradictions, in W. Streeck & A. Schäfer (ed.), *Politics in the age of austerity*. Cambridge, UK: Polity, 262-286.

Vermot-Desroches, B. (2012). Les sciences régionales au Québec: Une régologie particulière. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 4: 491-512. <https://doi.org/10.3917/reru.124.0491>